

D LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022



Pour contribuer aux formations d'excellence
de nos étudiants et de vos futurs collaborateurs

Versez les 13% de votre taxe d'apprentissage
à l'Université Paris Dauphine - PSL

AVANT LE 31.05.2022

Dauphine | PSL 
UNIVERSITÉ PARIS


EQUIS
ACCREDITED

40% du budget de l'Université Paris Dauphine - PSL dépend de ressources propres.

La taxe d'apprentissage en fait partie et soutient les investissements d'avenir.

INNOVATION

Votre versement permet de promouvoir un environnement pédagogique stimulant dans lequel une recherche de niveau mondial, produite au sein de laboratoires labellisés CNRS, vient irriguer des formations sélectives et innovantes :

- **Production scientifique** : travaux, contenus, cas d'usage pluridisciplinaires et transversaux (programmes Dauphine Numérique et Dauphine Durable)
- **Adaptation des modes d'apprentissage** : équipement co-modal des salles ayant permis le retour sur site de 80% des étudiants dès janvier 2021, développement de tutorats virtuels (IA), mise en place d'assistants d'enseignement, etc...
- **Création de nouvelles formations** :
 - Cours Enjeux Ecologiques du 21^e siècle, obligatoire en L1 et L2
 - Master Mode & Matière : accompagner la transition écologique, sociale et technologique du secteur de la mode
 - Double licence Intelligence Artificielle / Management (ouverte en septembre 2022)
 - Cours en ligne (SPOC) : "RSE : Ethique, Responsabilité Sociale et Développement durable" et «Dauphine - PSL International News» pour se perfectionner en anglais

INTERNATIONAL

Votre versement permet de renforcer l'exposition de nos étudiants à l'international et de leur donner les moyens de devenir des acteurs responsables et adaptés dans un monde en perpétuelle évolution :

- Offre de formations et de semestres délocalisés à Londres, Francfort, Madrid, New York, Shanghai.
- Prise en charge de frais de scolarité pour les étudiants boursiers partant en mobilité
- Déploiement d'une double Licence franco-allemande (3^e année en apprentissage) en collaboration avec la Goethe Universität
- Voyages d'études à l'étranger

INSERTION PROFESSIONNELLE

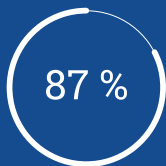
Votre versement permet de maintenir un **taux d'insertion exceptionnelle de 98%** sur le marché du travail et favorise la mise à disposition de :

- Licences LinkedIn learning
- Ateliers de préparation à l'entretien d'embauche
- Coaching professionnel et personnel en sessions individuelles

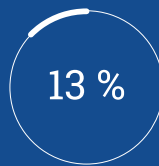
COMMENT VERSER VOS 13% À DAUPHINE ?

Dauphine - PSL est habilitée à recevoir votre versement sous le code
UAI 0750736T

versés aux OPCO



Versés à l'établissement



Rendez-vous sur l'outil de paiement
permettant de verser et de ventiler les 13% :

<https://dauphine-ta.agires.com>

- Calculez votre Taxe d'Apprentissage pour déterminer le montant de vos 13% (base Masse Salariale 2021)
- Sélectionnez les formations de votre choix pour fléchage de votre versement
- Choisissez votre mode de paiement (par chèque, virement)
- Téléchargez un récapitulatif de votre versement
- Procédez au paiement de votre Taxe

Précisez IMPERATIVEMENT ces informations à l'occasion de votre virement bancaire afin de pouvoir identifier votre règlement et émettre RAPIDEMENT votre reçu libératoire :

1. Versement TA 22
2. Nom Entreprise
3. Siret Entreprise

Anticipez dès maintenant vos intentions de versement
et contactez-nous à l'adresse partenariats@dauphine.psl.eu

Rejoignez le Réseau des Contributeurs de Dauphine - PSL grâce au versement de votre Taxe d'Apprentissage (*) et bénéficiez d'un contact privilégié pour recruter vos futurs talents !

- Développez votre marque employeur
- Renforcez la qualité du recrutement de nos étudiants et jeunes diplômés
- Accédez à l'écosystème de Dauphine



(*) : Accessible à partir d'un certain niveau de soutien de Taxe d'Apprentissage (solde 13%) par an.

Pour plus d'informations sur ce réseau, contactez : Sylvie Ireland
La collecte des 13% de la Taxe d'Apprentissage prendra fin le 31 Mai 2022.

VOTRE SOUTIEN EST TRÈS PRÉCIEUX. MERCI !

Sylvie Ireland

Chargée de la Taxe d'Apprentissage

Direction des Relations Entreprises, Université Paris Dauphine - PSL

01 44 05 40 06 / partenariats@dauphine.psl.eu

